

COMMUNE DES GARENNES SUR LOIRE
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

Convocation du 23 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-trois octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire, Mesdames et Messieurs, PRONO Michel, BAINVEL Marc, DEROUET Annick, LÉZÉ Joël, PERRON Jocelyne et VAN HILLE Catherine, Adjoints au Maire, Mesdames et Messieurs, BRANCHEREAU Frédéric, CARMET Christian, HERVOIL Martine, JACOTIN Séverine, LECROQ Guy, LEROY Philippe, LOISEAU Nathalie, NAUROY Alexis, PAQUEREAU Jean-François, PELLETIER François, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, VAILLANT Isabelle, VITTAZ Marie-Annick.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs, HERVÉ Sylvie, CORBEAU Jean-Michel, LIGNEL Claudine, RAHARD Alain, AMADIEU Gérard, BIZZINI Bernard, DEFONTAINE Jacques, GUILLERME Véronique, JAMOIS Véronique, LECUREUR Pascale, LEFEBVRE Karine, PIHOUEE Valérie, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs BIOTTEAU Pascal et MORON Christophe, Conseillers Municipaux

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs HERVÉ Sylvie, CORBEAU Jean-Michel, RAHARD Alain, AMADIEU Gérard, DEFONTAINE Jacques, GUILLERME Véronique, LEFEBVRE Karine,

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle VAILLANT, conseillère municipale.

18.10.00 Administration Générale - Approbation Du Procès-Verbal Du 24 Septembre 2018

Le procès-verbal de la séance 24 septembre 2018 est soumis au conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

18.10.01 Finances –Budget Général - Décision Modificative

Sur proposition de la commission finances, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à modifier le budget communal pour l'exercice 2018 ainsi qu'il suit :

Budget Commune - Section Fonctionnement :

Imputation – libellé		En €uros
6216	Reversement heures CCLLA	4 500,00
6226	Avenant Etude la Limousine / Hydratec	3 000,00
6257	Complément réceptions	2 500,00
6262	Complément dépenses Téléphone	3 000,00
657362	Complément Subvention CCAS	2 650,00
023	Virement à la section d'investissement	49 350,00
TOTAL DEPENSES		65 000,00
6419	Remboursement Personnel	- 5 000,00
73223	FPIC	27 000,00
74834	Etat compensation Taxe Foncière	5 000,00
74835	Etat compensation Taxe Habitation	26 000,00
7488	Aide Soutien TAP	12 000,00
TOTAL RECETTES		65 000,00

Budget commune - Section d'investissement :

Imputation – libellé		En €uros
165 - ONA	Remboursement dépôt caution	700,00
2183 - Prog. 87	Matériel informatique	- 1 500,00
2183 - Prog 155	Matériel informatique et vidéoprojecteurs	2 000,00
2188 - Prog.173	Divers Moyens des services	5 000,00
2051 - Prog. 173	Régularisation écriture 2017 (Monographic)	1 746,00
2128 - Prog. 177	Complément Jeux Homoïs (PSO)	100,00
204171 - Prog 175	Bornes rechargement vélo élect. X 2 (Sieml)	4 000,00
020 - ONA	Dépenses imprévues	- 10 250,00
TOTAL DEPENSES		1 796,00
165 - ONA	Dépôt caution	700,00
2188 - Prog. 173	Régularisation écriture 2017 (Monographic)	1 746,00
1341 - Prog. 176	DETR Jeu de boules	-10 000,00
1341 - Prog. 200	DETR Espace Nature	-40 000,00
ONA - 021	Virement de la section de fonctionnement	49 350,00
TOTAL RECETTES		1 796,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, cette décision.

18.10.02 Finances – Salles Communales - Conditions De Location – Tarifs

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission Finances le Conseil Municipal modifie à l'unanimité le tarif des salles à compter du 1er janvier 2019, comme suit :

Réservations

Les occupations régulières sont prioritaires sur les réservations occasionnelles.

Les réservations effectuées par les associations locales sont prioritaires sur celles effectuées par des particuliers. Toutefois, cette priorité ne peut s'exercer que si la réservation intervient plus de 30 jours avant la date d'occupation.

Le paiement s'effectue au moment de la réservation, le tarif applicable étant celui en vigueur au moment de la date d'occupation.

Pour les réunions organisées par les associations locales, les réservations seront opérées dans l'ordre suivant :

Commune déléguée de Juigné sur Loire : en priorité, les Anciennes Ecoles, à défaut l'Espace Aimé Moron

Commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets : en priorité Maison des Associations pour les réunions, puis la salle Odile d'Ollone.

Tarification

A compter du 1er janvier 2019, le tarif de location des salles communales est modifié ainsi qu'il est indiqué aux tableaux ci-joints.

18.10.03 Finances – Concessions Funéraires - Tarifs –

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission Finances le Conseil Municipal modifie à l'unanimité les tarifs des concessions funéraires à compter du 1er janvier 2019, comme suit :

Type Tarif		Tarif 2018	Tarif 2019
Concession simple	15 ans	110 €	112 €
	30 ans	225 €	230 €
Concession double	15 ans	220 €	224 €
	30 ans	450 €	459 €
Ouverture du caveau provisoire		105 €	107 €
Dépôt caveau provisoire (par jour) Gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus		5 €	5 €
Taxe d'ouverture et de fermeture du columbarium en l'absence d'opérateur funéraire		110 €	112 €
Taxe d'ouverture et de fermeture d'un monument		115 €	117 €

Columbarium de 1 à 4 urnes 1 plaque, non gravée	15 ans	180 €	184 €
	30 ans	350 €	357 €
Plaque jardin du souvenir non gravée	15 ans	35 €	36 €
	30 ans	90 €	92 €
Cavernes	15 ans	75 €	77 €
	30 ans	200 €	204 €
Urnes scellées sur caveaux ou cavernes en l'absence d'intervention d'opérateur funéraire		110 €	112 €

18.10.04 Finances – Subventions

Sur proposition de la commission finances, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications apportées au montant des subventions versées à l'OGEC saint Germain et à la Fédération Familles Rurales, suite au transfert de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire par l'OGEC à la Fédération :

	BP 2018	Actualisation
Ogec St Germain - Cantine scolaire jusqu'au 30/06/18	23 000,00	13 800,00
Ogec St Germain - Accueil Périscolaire Ecole St Germain - Juigné sur Loire jusqu'au 30/06/18	3 800,00	2 280,00
Fédération - Familles rurales - Subvention Cantine Juigné sur Loire Ecole St Germain à partir du 1 ^{er} /09/2018	5 400,00	14 600,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue à l'unanimité sur les montants actualisés.

18.10.05 Finances – Soutien au Département de l'Aude

Monsieur Le Maire expose que l'Association des Maires de Maine et Loire, a fait savoir qu'un fonds de solidarité a été créé pour venir en aide aux victimes des inondations qui ont frappé le Département de l'Aude.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de venir en aide à la population, par le versement d'un don.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide du versement d'une subvention de 500 €

18.10.06 Affaires Scolaires – Etude Sur Les Effectifs Scolaires – AURA - Convention

Retiré de l'ordre du jour.

18.10.07 Environnement – Espace Naturel Sensible - Plan de Gestion – Validation de l'Etude du CPIE

Monsieur Jean-François PAQUEREAU, conseiller délégué en charge de l'espace Nature rappelle que, sur proposition du conseil départemental, les communes de Juigné sur Loire et Saint des Mauvrets ont accepté en 2016 de procéder à la modification du périmètre ENS, situé à la fois sur l'Espace Nature et sur le territoire des communes déléguées. Cette valorisation du site en tant qu'ENS impliquant à la demande du Département de Maine et Loire, la mise en place d'un plan de gestion.

Cette étude a été confiée au CPIE Loire-Anjou, et est à ce jour achevée.

Le conseil municipal, à la majorité des votes exprimés (2 abstentions), après en avoir pris connaissance, valide les objectifs de long terme, auxquelles conclue cette étude et confie au comité consultatif du Parc des Garennes de déterminer les objectifs du plan prioritaires :

Les objectifs sont définis en fonction des enjeux identifiés lors du diagnostic de l'espace naturel. On distingue les objectifs de long terme (OLT) des objectifs du plan (OP). Les OLT définissent les grandes orientations destinées à atteindre et maintenir un état idéal du patrimoine naturel de l'ENS.

Ces objectifs sont peu susceptibles d'évoluer d'un plan de gestion à l'autre. Les OP définissent les objectifs du plan en cours qui visent à atteindre les OLT et sont donc normalement limités dans le temps. Ils ont un caractère opérationnel. Les opérations (OPE) correspondent à la mise en œuvre des objectifs du plan.

Au vu des enjeux présents sur l'ENS des Garennes six OLT divisés en 15 OP ont été définis :

- OLT A – Maîtrise du foncier de l'ENS : le meilleur moyen pour la commune des Garennes-sur-Loire de s'assurer de la bonne gestion de son ENS est d'être le seul décisionnaire de celle-ci. L'objectif est ici de mettre en place une politique d'acquisition des terrains de l'ENS par la commune ;
- OLT B – Maintien de milieux fonctionnels favorables à la biodiversité : les objectifs sont ici d'assurer la pérennité dans un bon état de conservation des habitats et espèces de l'ENS, notamment les plus patrimoniaux. S'inscrivent aussi dans cet objectif les mesures de restauration d'habitats dégradés, de mise en pâture, d'entretien, de lutte contre les espèces invasives ou de suppression des décharges sauvages ;
- OLT C – Évaluation régulière des populations d'espèces végétales patrimoniales : plusieurs espèces très sensibles sont présentes sur l'ENS (Gagée de Bohême, Orpin d'Angers, Pâturin des marais). Cet objectif vise à en assurer un suivi régulier permettant d'évaluer la tendance évolutive de leurs populations ;
- OLT D – Amélioration de la connaissance du patrimoine naturel de l'ENS : un objectif de tout ENS est d'améliorer la connaissance de son patrimoine naturel. Cet OLT propose, sur la durée du plan de gestion d'inventorier certains groupes de faune ou de flore pouvant se révéler potentiellement riches et/ou patrimoniaux sur le site ;
- OLT E – Respect de la réglementation sur les espèces protégées : nous avons eu vent d'actes de destruction de barrage de castor ou de piégeage de loutre. Ces espèces étant protégées leur destruction (ou celle de leurs constructions) sont soumises à des contraintes réglementaires;
- OLT F – Appropriation du site par la population locale : un espace naturel ne peut vivre que si sa présence est largement acceptée par la population locale. Cet objectif vise à lui faire partager le patrimoine naturel et/ou culturel de l'ENS que ce soit par la mise en place d'éléments pédagogiques ou d'animations nature.

18.10.08 Conseil Municipal -Comité Consultatif « Liaison Douce Parc Des Garennes » – Modification

Monsieur le Maire propose de modifier l'intitulé du comité consultatif, afin d'étendre son objet aux liaisons douces de la commune et non pas uniquement à celle du Parc des Garennes

Le comité consultatif se dénomme désormais « Liaisons douces des Garennes-sur-Loire » et sa composition est la suivante :

Comité consultatif « Liaison Douce Parc Naturel »	
Président	Jean-Christophe ARLUISON, Maire
Responsables	Sylvie HERVÉ ET Michel PRONO, Maires délégués
Membres conseillers municipaux	Christian CARMET Jean-Michel CORBEAU Joël LÉZÉ Claudine LIGNEL Jean-François PAQUEREAU Valérie PIHOUÉE Catherine VAN HILLE
Membres extérieurs au Conseil Municipal :	4 membres extérieurs du comité consultatif du Parc des Garennes 2 administrés

18.10.09 Urbanisme – Plan Local D'urbanisme – Commune Déléguée De Saint Jean Des Mauvrets- Modification Simplifiée N°2 – Bilan De La Concertation

Monsieur le Maire expose :

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-45 à L153-48 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de ST-JEAN-DES-MAUVRETS approuvé le 13 janvier 2014, et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 04 mai 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2018 définissant les modalités de mise à disposition du dossier au public ;

Vu la notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU au préfet et aux personnes publiques associées en date du 31 juillet 2018

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public du 11 septembre au 11 octobre 2018 en mairie des Garennes-sur-Loire et en mairie déléguée de Saint-Jean-des-Mauvrets.

Le conseil municipal,

Considérant que l'observation émise sur le registre durant la période de mise à disposition du public ne porte pas sur l'objet de la modification simplifiée n°2 et que de toute façon elle n'entre pas dans le champ de ce qui peut évoluer par le biais d'une procédure de modification simplifiée du PLU (demande de déclassement d'une parcelle de zone naturelle vers zone constructible) ;

Considérant les avis faisant état d'absence de remarques ou d'observations particulières (Conseil Régional, DRAC-STAP, Pôle Métropolitain Loire Angers, INAO), d'avis favorable (Conseil Départemental de Maine-et-Loire, Agence Régionale de Santé, Communauté de Communes Loire Layon Aubance) ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU sans y apporter d'évolution particulière.

Selon les articles R123-20 et R123-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les deux mairies déléguées durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera transmise au Préfet.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée n°2 du PLU seront exécutoires dès leur réception par le Préfet et **après** l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU approuvé, conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme, sera tenu à la disposition du public à la mairie des Garennes-sur-Loire et en mairie déléguée de St-Jean-des-Mauvrets et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

18.10.10 Eclairage Public –Dépannages 2017/2018

Monsieur le maire expose que suite à des pannes il a été nécessaire de procéder à des travaux divers de dépannage d'éclairage public au cours de l'année qui vient de s'écouler, dans les conditions suivantes :

N° Opération Sur dépannages Eclairage Public	Date d'intervention	Montant de la dépense TTC En €	Taux du Fonds de concours à verser au SIEML	Montant du Fonds de concours à verser au SIEML
EP167-17-122	26/09/2017	131.59	75 %	98.69
EP167-17-124	09/10/2017	792.78	75 %	594.59
EP167-17-126	15/11/2017	263.68	75 %	197.76
EP167-17-129	18/12/2017	79.55	75 %	59.66
EP167-17-130	15/01/2018	164.02	75 %	123.02
EP290-17-317	18/12/2017	382.17	75 %	286.64
EP167-18-132	02/02/2018	195.43	75 %	146.57
EP167-18-134	15/02/2018	115.99	75 %	86.99
TOTAL		2 125.23		1 593.92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimés (1 abstention), décide de verser un fonds de concours de 1 593.92€uros TTC au profit du SIEML pour les opérations susvisées.

18.10.11 Conseil Municipal - Délégation Au Maire – Information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 10 janvier 2017 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Exercice de Droit de Prémption Urbain

Propriétaire	Situation de l'immeuble	Commune Déléguée	Références Cadastrales	Bien	Décision
Consorts SEIGNEURIN-DUPRE Maud	14 chemin des Garennes	Juigné sur Loire	AP 3 ; 4	Maison	Renonciation
SCI 15 rue de Lanserre	15 rue de Lanserre	Juigné sur Loire	BL 39	Bâtiment professionnel	Renonciation
FROGER Rozenn épouse MAHÉ	7 chemin de la Claie Brunette	Juigné sur Loire	BO 137	Maison	Renonciation
LHERBIEZ Eddy RODRIGUEZ Ivan	99 route du Plessis	Juigné sur Loire	BH 44	Terrain	Renonciation
Consorts ROGERON	7 rue des Paux d'Ardoise Buchêne	Saint Jean des Mauvrets	ZL70 ; 71	Maison	Renonciation
Consorts ROGERON	Buchêne	Saint Jean des Mauvrets	ZL68	Terrain	Renonciation

Gestion des Concessions dans les cimetières

Concessionnaire	Durée	Emplacement	Commune Déléguée
GUIARD	30	K8	Juigné sur Loire
FOUCHEREAU	30	K 9	Juigné sur Loire
ROSAENZ	15	L 6	Juigné sur Loire
BOSSÉ Jean Paul	15	L7	Juigné sur Loire
BOSSÉ Colette	15	L8	Juigné sur Loire
BLET	15	F32	Juigné sur Loire
BENOIST	15	F 33	Juigné sur Loire
GODET-LACOUR	30	K10	Juigné sur Loire
ROUILLARD-CLAIN	30	A113	Juigné sur Loire
CRAWLEY	30	Plaque	Juigné sur Loire